



**363**

**MAIRIE DE VILLEMUR SUR TARN  
CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE**

**MAITRE D'OUVRAGE**

**MAIRIE DE VILLEMUR SUR TARN**

**MAITRISE D'ŒUVRE**

<p><b>ARCHITECTE MANDATAIRE</b> <b>PL MOREL Architecte</b> 32 rue de Metz, 31000 Toulouse Tel: +33(0)5 61 52 96 15 <a href="mailto:agence@plmorel.fr">agence@plmorel.fr</a></p>	<p><b>ARCHITECTE ASSOCIE</b> <b>Eric POUCHERET Architecte</b> 32 rue de Metz, 31000 Toulouse Tel: +33(0)5 61 52 96 15 <a href="mailto:contact@e-poucheret-architectures.fr">contact@e-poucheret-architectures.fr</a></p>
<p><b>BUREAU D'ETUDE TCE</b> <b>SYSTRA SAS</b> 72 RUE HENRY FARMAN 75015 PARIS Tel : + 33 1 81 69 43 33 • Mobile : +33 7 64 39 21 77 <a href="mailto:jperez2@systra.com">jperez2@systra.com</a></p>	<p><b>PAYSAGE</b> <b>D BEAUDOUIN</b> Architecte du paysage, 21, rue Alsace Lorraine 31000 Toulouse Tel : 05 82 75 22 53 <a href="mailto:delphinebeaudouin@gmail.com">delphinebeaudouin@gmail.com</a></p>
<p><b>BUREAU DE CONTROLE</b> <b>SOCOTEC CONSTRUCTION</b> 3 rue Jean Rodier – BP 34012 31028 TOULOUSE CEDEX 4 Guillaume DEBEAURAIN – 06.19.77.89.23 <a href="mailto:guillaume.debeaurain@socotec.com">guillaume.debeaurain@socotec.com</a></p>	<p><b>SPS</b> <b>SOCOTEC CONSTRUCTION</b> 3 rue Jean Rodier – BP 34012 31028 TOULOUSE CEDEX 4 Brice ALLAIN – 07.52.66.42.91 – <a href="mailto:brice.allain@socotec.com">brice.allain@socotec.com</a></p>

**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
00	Septembre 2024	Première édition
01	9-09-24	



## Table des matières

1. Répartition des prestations par lot : .....	3
2. Ouverture des plis .....	3
3. Critère de jugement des candidatures .....	3
4. Analyse des candidatures.....	3
5. Critère de jugement des Offres .....	3
6. Analyse des offres avant questions aux entreprises .....	5
7. Conclusion .....	5
8. Annexes .....	6

## 1. Répartition des prestations par lot :

Le présent rapport traite du LOT 11 : PEINTURE

## 2. Ouverture des plis

Ont présenté une offre, les entreprises suivantes :

AVIGI LAFORET  
BAYLET  
CT DECORS  
LACOMBE  
SMP  
SUP PEINTURE  
VEDEILHE  
STDH

## 3. Critère de jugement des candidatures

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

1. Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
2. Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
3. Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

## 4. Analyse des candidatures

L'ensemble des candidats a présenté les documents permettant de vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle proposée. La capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles des candidats ont toutes été jugées recevables.

## 5. Critère de jugement des Offres

Le classement des offres et le choix de l'attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

**Valeur technique des prestations (pondération 50 %) :** la valeur technique sera appréciée au regard d'un mémoire technique qui devra détailler les éléments listés.

**Prix des prestations (pondération 50 %) :** apprécié au regard du montant reporté à l'article D de l'acte d'engagement du lot concerné. La note relative au prix sera attribuée en application de la formule arithmétique suivante :  $[(\text{prix le plus bas} / \text{prix de l'offre analysée}) \times 20] \times 50 \%$

Critère de la valeur technique :

### **METHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR GARANTIR LE RESPECT DU DELAI POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

- Note méthodologique en termes d'organisation des études d'exécution, de réalisation des travaux, ainsi que l'organisation des levées des réserves et le suivi de la garantie de parfait achèvement : **7 points**

- Moyens mis en œuvre pour garantir l'hygiène et la sécurité : **4 points**



**MOYEN MATERIEL UTILISE, PROCEDES ET SOLUTIONS ENVISAGEES POUR GARANTIR LE QUALITE DE FINITION DES OUVRAGES**

- Procédés et solutions proposée pour répondre aux contraintes d'exécution des travaux liées aux aspects acoustiques, thermiques et garantir la qualité des finitions : **5 points**

**MOYEN HUMAIN SPECIFIQUE POUR GARANTIR LA QUALITE DE REALISATION DES OUVRAGES ET LA QUALITE DES FINITIONS DES OUVRAGES.**

- Moyens humains de la cellule études d'exécution et de la cellule de synthèse et des compagnons qui exécutent les travaux (CV du responsable des études d'exécution, du responsable de la cellule de synthèse et du responsable chantier) : **2 points**

**PRESENTATION DES FICHES TECHNIQUES DES PRINCIPAUX MATERIEL et MATERIAUX MIS EN OEUVRE**

- Présentation des principaux matériaux et/ou matériels utilisés pour l'exécution des travaux : **2 points**

**Appréciation**

Excellent (document fourni très détaillé répondant parfaitement à la demande) 100 %

Bon (document fourni détaillé répondant à la demande) 75 %

Moyen (document fourni détaillé répondant partiellement à la demande) 50 %

Passable (document fourni succinct ne répondant pas spécifiquement à la demande) 25 %

Insuffisant (document non fourni) 0 %

La note obtenue par le candidat sur 20 sera ensuite multipliée par le coefficient de pondération

Tableau récapitulatif :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
<i>1-Prix des prestations</i>	<i>50%</i>
<i>2-Valeur technique</i>	<i>50%</i>
<i>METHODOLOGIE DE TRAVAIL POUR GARANTIR LE RESPECT DU DELAI POUR LA REALISATION DES TRAVAUX</i>	<i>7 points + 4 points</i>
<i>MOYEN MATERIEL UTILISE, PROCEDES ET SOLUTIONS ENVISAGEES POUR GARANTIR LE QUALITE DE FINITION DES OUVRAGES</i>	<i>5 points</i>
<i>MOYEN HUMAIN SPECIFIQUE POUR GARANTIR LA QUALITE DE REALISATION DES OUVRAGES ET LA QUALITE DES FINITIONS DES OUVRAGES.</i>	<i>2 points</i>
<i>PRESENTATION DES FICHES TECHNIQUES DES PRINCIPAUX MATERIEL et MATERIAUX MIS EN ŒUVRE</i>	<i>2 points</i>



## 6. Analyse des offres avant questions aux entreprises

L'analyse des offres est présentée sous la forme d'un tableau de synthèse des notations joint en annexe : « **TABLEAU DE NOTATION AVANT QUESTIONS** ». Les notes techniques attribuées par lot font l'objet d'une note justificative. Les notes attribuées respectent l'échelle de notation prescrite (100%, 75%, 50%, 25% ou 0%).

La MOE décèle des erreurs de calculs et des poste sur-chiffrés

### AVIGI LAFORET

La MOE relève que le poste lié à la peinture des plafonds est surévalué en raison des quantités recalculées par l'entreprise. La MOE confirme bien les quantités du CDPGF de la consultation La proposition initialement chiffrée à 43.238,44€ serait alors réévaluée à 38.057,44€

Cette remarque concerne aussi SMP & VEDEILHE, mais les simulations ne bouleversent pas le classement au point de retenir leur offre (par souci d'équité, les montants ont été modifiés dans l'annexe TABLEAU DE NOTATION APRES QUESTIONS)

### SUP PEINTURE

Un poste prévoit pour mémoire (hors chiffrage) a été inclus à l'offre, Le montant a été modifié par la MOE pour permettre d'analyser les propositions

Le marché chiffré initialement à 36.243,50€ est corrigé et porté à 30.443,50

La proposition pour le poste de nettoyage est jugée anormalement basse : 1.950€ lorsque toutes les entreprises l'ont évalué à 13.000€ en moyenne

De par son offre anormalement basse, l'offre de l'entreprise SUP PEINTURE ne saurait être recevable, d'où le tableau de classement suivant :

AVIGI LAFORET	note globale 17,86/20 pour une offre à 43.238,44€
VEDEILHE	note globale 17,49/20 pour une offre à 41.923,42€
SMP	note globale 15,95/20 pour une offre à 48.912,00€
CT DECORS	note globale 15,65/20 pour une offre à 45.966,80€
LACOMBE	note globale 15,36/20 pour une offre à 39.500,00€
STDH	note globale 13,76/20 pour une offre à 57.776,24€
BAYLET	note globale 12,88/20 pour une offre à 34.000,00€

La MOE propose donc d'interroger les entreprises :

**AVIGI LAFORET** pour vérifier et confirmer les erreurs de quantités et

**SUP PEINTURE** afin qu'elle confirme son prix au regard des exigences mentionnées dans le cahier des charges ou qu'elle puisse éventuellement rectifier son offre

## 7. Conclusion

Après avoir interrogé les entreprises, la MOE présente le document :

**TABLEAU DE NOTATION APRES QUESTIONS** où le montant de la proposition de l'entreprise AVIGI est reporté.

Bien qu'elles n'aient pas été interrogées, les montants de entreprises SMP et VEDEILHE ont été réévalués suivant le même constat : les mêmes postes ont été surestimés. Ces modifications reclassent ces entreprises mais ne bouleversent pas les résultats de l'analyse.

**SUP PEINTURE confirme son offre jugée anormalement basse  
AVIGI LAFORET confirme son erreur de calcul et présente une nouvelle offre. Seules les quantités ont été modifiées, les prix unitaires n'ont pas subis de rabais.**

Le classement définitif des entreprises suivant:

AVIGI LAFORET	note globale 18,95/20 pour une offre corrigée à 38.002,44€
VEDEILHE	note globale 17,71/20 pour une offre <u>rectifiée</u> à 40.775,42€
SMP	note globale 16,95/20 pour une offre <u>rectifiée</u> à 44.776,00€
CT DECORS	note globale 15,65/20 pour une offre à 45.966,80€
LACOMBE	note globale 15,36/20 pour une offre à 39.500,00€
STDH	note globale 13,76/20 pour une offre à 57.776,24€
BAYLET	note globale 12,88/20 pour une offre à 34.000,00€

La MOE propose de retenir l'offre de l'entreprise AVIGI LAFORET.

## 8. Annexes

- 1) Tableau de synthèse des notations **TABLEAU DE NOTATION AVANT QUESTIONS**
- 2) Tableau de synthèse des notations **TABLEAU DE NOTATION APRES QUESTIONS**
- 3) **TABLEAU DE NOTATION commentaires**
- 4) Tableau récapitulatif « **BILAN DE L'OPERATION** »